



Bobigny, 3 mai 2023

Le 2 mai 2023, dans leur intervention devant le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, le collège des commissaires aux comptes composés des cabinets Deloitte et Mazars annonce avoir certifié les comptes consolidés du régime agricole pour 2022.

Le collège des commissaires aux comptes souligne l'absence d'anomalies dans les comptes de la MSA, après analyse des résultats des contrôles d'effectivité, des travaux menés sur les dispositifs de contrôle interne et sur la base de leurs propres audits auprès des caisses et du système d'information.

Le Conseil d'administration de la CCMSA, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Caisse centrale pour l'exercice 2022 qui ont été établis par la directrice comptable et financière, arrêtés par le Directeur général.